

## COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 FEVRIER 2021

<b>Date</b> : 02 février 2021	<b>Heure de début</b> : 18H00 <b>Heure de fin</b> : 19H00
<b>Participants</b> : <b>Titulaires présents</b> : Mme ARNOULD, M. PIQUARD, Mme GALMICHE, M. RICHARD, Mme ROMARY-GROSJEAN, M. BALLOT, Mme CARAVATI-BRESSON, MM. HACQUARD, DAGUENET, Mme HERTZ-NINNOLI, M. NOURRY, Mme MARCHAL, MM. WENDE, CLAUDEL, Mmes CONTEJEAN, DEMESY, M. DEMONET, Mme DESCOLLONGES, MM. FLEURY, FRECHARD, GAVAZZI, GIMENEZ, HOULLEY, JURETTIGH, LAFFAGE, LAROCHE Christian, LAROCHE Jérôme, LEDOUX, Mme LUTHRINGER, MM. MASSON, MERZOUG, Mme MOUREY, M. ORTEGA, Mme POULAIN, M. SEGUIN, Mme SIEGER, M. SIMEON, Mme THOMAS Marie-Claire, MM. THOMAS Pierre, VUILLEMARD, Mme ZELLER, M. ZOUGGARI. <b>Titulaire absent représenté par un suppléant</b> : M. MARSOT représenté par M. BARDENET. <b>Titulaire absent ayant donné pouvoir</b> : Mme GUILLEREY ayant donné pouvoir à M. Jérôme LAROCHE. <b>Titulaires absents</b> : MM. CHAGNOT, MONNAIN.	<b>Animateurs</b> : Mme ARNOULD <b>Secrétaires de séance</b> : M. Bernard PIQUARD <b>Rédactrice du compte rendu</b> : Isabelle ARNOULD

# COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 FEVRIER 2021

Date : 02 février 2021

Heure de début : 18H00

Heure de fin : 19H00

## Ordre du jour

*Il est rappelé que la séance est publique, dans la limite des conditions sanitaires en vigueur et de la capacité de la salle. La Présidente peut donc être amenée à limiter le nombre de personnes pouvant assister à la réunion. Une retransmission en direct des débats est également réalisée sur notre page facebook via le lien : <https://www.facebook.com/CCPLure/live/>*

*Il est rappelé également que la réunion se tient en organisation mixte (en présentiel mais également en visioconférence).*

Après avoir procédé à l'appel et constatant le quorum, la séance est déclarée ouverte. M. Bernard PIQUARD a été désigné secrétaire de séance.

*Installation de :*

- M. Hamid ZOUGGARI, titulaire de Lure, suite à la démission de M. Guy VENNE.
- Mme Dominique CRISCUOLO, suppléante de Magny-Jobert, suite au décès de M. Marceau CRISCUOLO.

**L'ORDRE DU JOUR du Conseil est le suivant :**

### **1- ADMINISTRATION GENERALE**

1-01 Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du 08/12/2020

1-02 Compte rendu de délégation au Président en vertu des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales – Information au Conseil Communautaire

1-03 Approbation du Programme d'Actions Concertées Territoriales - PACT 2

### **2- QUESTIONS DIVERSES**

# COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 FEVRIER 2021

Date : 02 février 2021

Heure de début : 18H00

Heure de fin : 19H00

## Relevé des avis ou des décisions

### **1-ADMINISTRATION GENERALE**

#### **1-01 Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du 08 décembre 2020**

L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 43 voix pour, 1 abstention, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du 08 décembre 2020

#### **1-02 Compte rendu de délégation au Président en vertu des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales – Information au Conseil Communautaire**

L'exposé entendu, le Conseil Communautaire :

- **PREND ACTE** de ces décisions.

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 donnant délégation à la Présidente,

Le Conseil Communautaire est informé du contenu des arrêtés et décisions de la Présidente suivants :

#### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - COMMERCE**

##### **AVENANT DU 27/11/2020**

**OBJET : Avenant n°2 à la convention Régionale Urbaine et Sociale signée le 03/05/2017**

L'engagement financier en crédit d'investissement :

-500 000 € maximum de crédits d'investissement pour le programme de renouvellement urbain des quartiers d'intérêt local lissés sur la période 2017-2022.

L'engagement financier en crédits de fonctionnement de la région :

La région s'engage à mobiliser une enveloppe de 10 000 € en crédits de fonctionnement par an sur la période de 2021-2022 pour les actions de cohésion sociale et conformément à son règlement d'intervention 30.10 en vigueur. Cette enveloppe n'est pas fongible d'une année sur l'autre. Ainsi, les crédits non affectés en année N ne pourront être reportés en année N+1.

La durée de la convention est prorogée jusqu'au 31 décembre 2022. Les autres dispositions de la convention sont inchangées et demeurent applicables. Avenant CONSEIL REGIONAL - CCPL - VILLE DE LURE.

#### **FINANCES**

##### **ARRETES DU 08/12/2020**

- Modification acte constitutif régie recettes crèches - création d'une sous-régie auprès de Croque-Soleil.

- Acte constitutif d'une sous-régie de recettes auprès de la Crèche Croque Soleil.

#### **PERSONNEL**

##### **CONVENTION DU 02/12/2020**

**OBJET : Adhésion au service de médecine préventive du CDG 70**

Le service de médecine préventive assure le suivi en santé au travail des agents et une mission de conseil auprès de l'autorité territoriale. Convention signée avec le Centre de Gestion de Haute-Saône.

#### **VOIRIE-RESEAUX**

##### **DECISIONS du 03/11/2020**

**OBJET : Reconductions de marchés**

Les marchés identifiés ci-dessous sont reconduits pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021.

- **PA-011-2017 - Signalisation horizontale**

Accord-cadre à bons de commande avec seuils minimum et maximum.

3ème reconduction avec VIA SYSTEM S.A.S. 39570 MONTMOROT pour un montant minimum HT de 6 000 € et montant maximum HT de 24 000 €.

- **PAC-003-2018 Entretien des espaces verts**

Entretien des espaces verts de la Communauté de Communes du Pays de Lure, situés sur le territoire de la Ville de Lure, à savoir :

# COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 FEVRIER 2021

Zone de la Saline :

- giratoires et terre plein central RD 64

Zone du Tertre Landry :

- giratoire RD 64 entrée de zone
- abords de l'Hôtel d'entreprises, rue Jean Monnet

3ème reconduction avec la SARL VOIGNIER - 70 Francheville pour un montant de 5 820,00 € TTC.

**- PAC-020-2018 - Mission C.S.P.S. (Coordination Sécurité et Protection de la Santé)**

Marché à bons de commande avec montants mini et maxi. 2ème reconduction avec SPS S.A.S. 90000 Belfort pour Mini 2 000 €HT, Maxi 8 000 €HT.

**- PAC-021-2018 - Relevés topographiques**

Prestations de relevés topographiques sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lure (24 Communes). Réalisation des prestations de géomètre à exécuter préalablement aux travaux de voirie et d'infrastructure. Elle pourra être étendue, selon les besoins ponctuels de la collectivité, aux relevés topographiques portant sur des terrains dégagés et/ou boisés.

2ème reconduction avec BC2i - 70 Colombe les Vesoul pour un montant de 4 038,00 € TTC.

**- PA-022-2018 - Signalisation verticale**

Marché à bons de commande avec mini et maxi. 2ème reconduction avec SIGNAUX GIROD à Bellefontaine 39401 Morez pour Mini 2 000 €HT Maxi 8 000 €HT.

## **CONVENTION DU 07/01/2021**

**OBJET : Mise à disposition d'un terrain communal pour aménagement d'une aire de covoiturage**

Mise à disposition d'une parcelle de terrain communal en vue d'autoriser la CCPL à effectuer les travaux nécessaires à la réalisation d'une aire de covoiturage. Convention signée avec la Commune de Lyoffans à titre gratuit.

## **PATRIMOINE**

### **DECISION DU 12/11/2020**

**OBJET : Reconduction marché de télésurveillance - Piscine**

1ère reconduction du marché de télésurveillance des locaux de la Piscine à Lure. Marché reconduit du 01/01 au 31/12/2021 avec SARL S.G.S. SAGE 70000 VESOUL pour la Télésurveillance : forfait mensuel de 35€HT. Intervention : 42,00€HT/unité - Demandes ponctuelles : 35,00€HT/ronde et 25,00€HT/heure pour mise en sécurité.

### **DECISION DU 23/11/2020**

**OBJET : Reconduction marché PAC-016-2018 - Contrôles réglementaires 2019-2022**

2ème reconduction du marché PAC-016-2018 - Contrôles réglementaires 2019-2022

Réalisation des contrôles réglementaires annuels suivant :

- Aires de jeux de plein air
- Matériel et Equipements de travail
- Matériel et Equipements de travail en hauteur
- Matériel et Equipements de levage
- Bâtiments ERP (électricité, éclairage de sécurité, désenfumage, alarme incendie, chauffage, hottes, traitement de l'air, ascenseur, porte sectionnelles).

La mission a pour but de vérifier le maintien en état de conformité des ouvrages et matériels. Marché reconduit pour la période du 01/01 au 31/12/2021 avec SOCOTEC - EQUIPEMENTS 90000 BELFORT pour un montant de 8 727,18 € TTC.

### **DECISION DU 23/11/2020**

**OBJET : Reconduction marché PAC-018-2018 : Vérification extincteurs 2019-2022**

2ème reconduction marché PAC-018-2018 : Vérification extincteurs 2019-2022.

Le présent marché porte sur l'exécution des prestations suivantes :

- maintenance préventive systématique des extincteurs,
- maintenance corrective des extincteurs,
- renouvellement des extincteurs réformés,
- extension du parc par l'achat de nouveaux extincteurs,
- acquisition d'équipements complémentaires.

# COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 FEVRIER 2021

Les bâtiments suivants sont concernés :

- 1- HÔTEL COMMUNAUTAIRE
- 2- STAND DE TIR
- 3- CENTRE MULTI-ACCUEIL ROLAND-GENEVOIS
- 4- CRECHE CROQUE-SOLEIL
- 5- PISCINE
- 6- CINEMA
- 7- LUDOTHÈQUE DU MORTARD
- 8- CAMPING
- 9- ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DE SAINT-GERMAIN
- 10- BASE NAUTIQUE
- 11- RESTAURANT DE LA SALINE
- 12- PÔLE DE SANTÉ
- 13- AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
- 14- PÔLE PÉRISCOLAIRE « MICHEL NOIR »

Marché reconduit pour la période du 01/01 au 31/12/2021 avec DESAUTEL 25410 SAINT-VIT pour un montant de 5 005,92 € TTC.

## **DECISION DU 23/11/2020**

### **OBJET : Reconduction marché PA-018-2018 - Maintenance chauffage 2019-2022**

2ème reconduction marché PA-018-2018 du maintenance chauffage 2019-2022.

Prestation de maintenance (préventive et curative) sur différentes installations : Chauffage ; Climatisation ; Ventilation. Eau chaude sanitaire.

Sont concernés les bâtiments suivants :

- L'hôtel communautaire, partie administrative seulement, car la partie technique fait l'objet d'un autre contrat : rue des Berniers, 70200 LURE ;
- Le cinéma : «Espace Méliès », Esplanade Charles de Gaulle 70200 LURE
- La piscine : rue henry Marsot, 70200 LURE
- Le pôle de santé : 37 Rue Carnot à Lure
- L'accueil périscolaire Michel Noir : rue de l'Inventaire 70200 LURE

Marché reconduit pour la période du 01/01 au 31/12/2021 avec IDEX ENERGIES - 54320 MAXEVILLE pour un forfait annuel maintenance préventive : 3021,85 € TTC ; Maintenance curative (estimation) : 31 280 € TTC.

## **DECISION DU 18/12/2020**

### **OBJET : Reconduction des contrats de maintenance annuelles micro-stations d'épuration**

2ème reconduction des contrats de maintenance annuelles des micro-stations de la base nautique et du restaurant de la Saline.

Entretien de stations d'épuration individuelles DELPHIN mono cuves pour la période du 08/01/2020 au 07/01/2021 avec CVE (CURAGE ET VIDANGE DE L'EST) 68720 SAINT-BERNARD pour un montant de 216,00 €TTC les 2 stations (hors pièces éventuelles).

## **ENFANCE**

### **CONVENTION DU 13/11/2020**

#### **OBJET : Annexe à la convention de développement musical 2019-2020-2021**

L'Ecole Départementale de Musique dispensera 2 746 heures d'enseignement musical pour les élèves de l'ensemble de la communauté de communes. Convention avec l'Ecole Départementale de Musique - 70 000 VESOUL. Participation 2021 de 89 990 €.

### **CONVENTION DU 24/11/2020**

#### **OBJET : Convention de mise à disposition de locaux scolaires**

La Ville de Lure met à disposition de la CCPL, le préau, la cour et les sanitaires de l'école élémentaire de la Pologne pour l'organisation des accueils péri et extrascolaires du 25 novembre 2020 au 31 août 2021.

# COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 FEVRIER 2021

## **CONVENTION DU 05/01/2021**

### **OBJET : Restauration au collège Albert Jacquard**

Les locaux et les voies d'accès du collège A. Jacquard sont mis à la disposition de la CCPL les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h00 à 12h45 pour la restauration des élèves de l'école primaire.

Convention avec le Conseil départemental et le Collège A. Jacquard.

Tarifs repas au 01/01/2021 :

- Élèves : 3,70 €
- Personnel catégorie C : 3,70 €
- Personnel catégorie A et B : 5,20€

## **PISCINE**

### **AVENANT DU 17/12/2020**

#### **OBJET : Avenant n°1 au marché n°PAC-007-2018 - Maîtrise d'oeuvre pour la création de l'espace bien-être en extension de la piscine NAUTI LURE**

Article 1 : Objet de l'avenant : Le marché initial prévoit une rémunération du groupement conjoint BADER architecture, à hauteur de 12 % du montant HT des travaux soit 38.400 euros. Au cours de l'élaboration du projet en phases études de la CRÉATION DE L'ESPACE BIEN-ÊTRE EN EXTENSION DE LA PISCINE NAUTI-LURE, divers choix techniques et demandes supplémentaires du maître d'ouvrage ont été demandés ou validés par le maître d'ouvrage : la Communauté de Communes du Pays de Lure.

Le nouveau coût prévisionnel des travaux est ainsi réévalué à 384 553,54 €. Aussi, il convient d'ajuster la rémunération du groupement conjoint, représenté par le cabinet BADER architecture.

Article 2 : Modification de la rémunération Ainsi, la nouvelle rémunération du groupement pour les travaux supplémentaires évoqués dans l'article du présent avenant, s'élève à 46 146,42 €. Les autres termes du marché initial demeurent inchangés. Avenant concernant le GROUPEMENT CONJOINT BADER Claudine Cabinet d'Architecture. Montant initial : 38 400 euros. Nouvelle rémunération : 46 146,42 euros

## **SPORTS-LOISIRS (Base de loisirs)**

### **CONVENTIONS DU 09/11/2020**

#### **OBJET : convention d'autorisation d'occupation à titre gracieux du plan d'eau nautique**

La CCPL autorise les structures ci-après à s'entraîner sur le plan d'eau nautique aux dates et horaires convenus.

Conventions signées avec :

- le SDIS 70
- Lure Plongée - 70110 LONGEVELLE
- Nauticanin Franche-Comté - 70200 Magny-Vernois
- Navimodélisme - 70200 Frederic Fontaine

## **TOURISME**

### **CONVENTION DU 02/12/2020**

#### **OBJET : convention de partenariat entre la ville de Lure et la CCPL relative à l'accueil d'une étape du Tour de France (TdF)**

Convention signée avec la Ville de Lure - 70 200 LURE pour un montant de 28 000 €.

### **AVENANT DU 30/12/2020**

#### **OBJET : Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la création d'une voie verte**

L'avenant à la convention de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée pour la création de la voie verte modifie les stipulations financières pour faciliter le solde de cette opération.

Avenant signé avec la Communauté de Communes du Pays de Villersexel 144 rue de la Prairie 70110 VILLERSEXEL pour solde de l'opération.

### **1-03 Approbation du Programme d'Actions Concertées Territoriales - PACT 2**

**L'exposé entendu et après en avoir délibéré à la majorité, 44 voix pour, le Conseil Communautaire :**

**- approuve le Programme d'Actions Concertées et Territoriales (PACT 2) pour la période 2020-2025.**

Le Conseil Départemental a engagé depuis 1999 une politique de soutien au développement des territoires.

Formalisée dans le cadre d'un contrat d'engagements et de financements, APPUI, APPUI +, puis PACT, la nouvelle contractualisation entre le CD70 et la CCPL, dénommée PACT 2, va couvrir la période 2020/2025.

# COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 FEVRIER 2021

Le PACT a pour objectifs de compléter et prolonger les politiques départementales sur le territoire intercommunal et permettre de mieux répondre aux besoins des citoyens en matière de services publics afin de réduire les inégalités territoriales.

Fort de l'expérience tirée de 3 générations de contrats, des résultats constatés notamment en termes d'équipements structurants, de services à la population et d'organisation territoriale et d'un partenariat de qualité établi, le Conseil départemental, a décidé de reconduire une 4ème génération de contrats, faisant suite au précédent contrat PACT.

Lors du Conseil Communautaire du 24 septembre 2019, les élus avaient validé le principe de cette démarche d'élaboration de ce nouveau Contrat intitulé PACT 2.

Résultat d'une démarche concertée de diagnostic de territoire, d'identification et de priorisation des axes de développement et de choix d'opérations à réaliser, le futur PACT 2 s'articule autour de 2 niveaux de programmation :

Financement d'équipements relevant de priorités départementales sur des domaines ciblés dans l'objectif d'offrir une couverture départementale visant à l'égalité d'accès des haut-saônois à ces équipements

Financement d'équipements issus de certaines priorités locales dès lors que les opérations relevant des priorités départementales sont contractualisées.

L'investissement public faisant l'objet de la présente contractualisation est établi de façon prévisionnelle :

- montant prévisionnel total des investissements : 11 576 233 Euros HT
- soutien financier total du Département : 2 589 500 Euros, dont
- PACT 2 : 1 969 500 Euros
- Financements sectoriels hors PACT 2 : 620 000 Euros

Pour la CCPL et les communes maîtres d'ouvrage, l'effort d'investissement (autofinancement) prévisionnel minimal pour l'ensemble de la programmation s'élève à 2 597 197 Euros.

## 2- QUESTIONS DIVERSES

### - Questionnement de Mme Christine DESCOLLONGES, sur l'état des lieux des praticiens exerçant au Pôle de Santé ?

Mme MARCHAL, Vice-Présidente, présente rapidement l'offre existante actuellement :

- au centre de santé (salariés) : 3 médecins généralistes à mi-temps, une infirmière coordonnatrice
- à la maison de santé (libéraux) : 2 médecins généralistes à temps plein, 1 orthophoniste, 1 orthoptiste, 1 dentiste, 1 diététicienne, 1 psychologue

### - Intervention de Mme Marie-Claire THOMAS au sujet du retrait du Groupement Hospitalier de Haute-Saône (GH70) dans la gestion du centre de santé.

Mme Isabelle ARNOULD, Présidente, répond que ni le GH70 ni la CCPL ne se retirent de la gestion de l'association centre de santé. Comme cela était prévu depuis la création du centre de santé, il est recherché l'adossement à une autre structure qui pourrait assurer la gestion administrative. Il avait ainsi été étudié un rapprochement avec la mutualité française. La gestion intégrée à la CCPL n'est pas envisageable car ce n'est pas le métier des agents de la CCPL. Une intégration pleine et entière dans les services du GH70 ferait par ailleurs perdre la spécificité du projet de pôle de santé.

La gestion actuelle montre ses limites et l'arrivée d'une nouvelle directrice au GH70 accélère la nécessité à évoluer. Parallèlement, l'Association ELIAD ( Ensemble pour le Lien, l'Innovation et l'Accompagnement à Domicile) s'est montrée très intéressée pour assurer cette gestion. Concrètement, c'est la Directrice du GH70 qui préside l'association et un mandat de gestion vient d'être confié pour une durée de 6 mois à ELIAD. Un comité de pilotage quadripartite est mis en place (CCPL, GH70, ELIAD, personnel du centre de santé).

Destinataires du Compte Rendu	Prochaines réunions
- Mmes et MM les Maires des communes de la C.C.P.L. (24) pour affichage dans les communes : <b>Site INTERNET, Rubrique : Pays de Lure, Sous-Rubrique : Les actions, les délibérations</b> - Les Affiches de la Haute-Saône - Affichage CCPL	<b>Bureaux Communautaires prévisionnels :</b> - <b>Mardi 23 mars 2021 à 18h00</b>  <b>Conseils Communautaires prévisionnels :</b> - <b>Mardi 23 février 2021 à 18h00 (DOB)</b> - <b>Mardi 6 avril 2021 à 18h00 (vote du BP)</b>

# **ANNEXES**

**au**

**Compte Rendu**

**du**

**Conseil Communautaire**

**du**

**02 février 2021**

## **Annexe 1**

### **Communauté de communes du Pays de Lure**

#### **PACT 2 : éléments de présentation concernant les projets inscrits dans le contrat**

##### **La démarche :**

Toutes les étapes prescrites de concertation ont été mises en œuvre. Le sujet a été présenté à plusieurs reprises en bureau communautaire et en conseil communautaire.

Les communes ont été invitées à proposer leurs réflexions. Un accompagnement individualisé est assuré pour aider ces dernières à conduire leur projet même si ce dernier ne répond pas aux enjeux du PACT 2 (sécurisation d'un centre-bourg, création d'un lotissement, création d'habitat pour seniors, création d'un garage pour le véhicule communal, travaux de voirie).

##### **L'esprit du contrat :**

La CCPL conduit depuis de nombreuses années une politique structurée et réfléchie d'enrichissement de son offre de services et de l'amélioration de la qualité de ses infrastructures.

La mise en œuvre du PLUi a permis de construire un large consensus politique sur le développement du territoire. Le début de ce nouveau mandat est consacré à la mise à jour de notre projet de territoire afin de s'assurer de sa large appropriation par l'ensemble des conseillers municipaux.

La contractualisation d'un nouveau contrat PACT 2 est une opportunité que la CCPL souhaite saisir. Nous espérons par ailleurs en faire de même avec l'État avec la signature d'une CRTE à l'échelle communautaire.

**Les projets inscrits et les priorités départementales ne faisant pas l'objet de propositions nouvelles.**

##### **1. Terrains de foot synthétiques recensés dans le schéma départemental**

Un terrain de foot synthétique existe à Lure. Il n'est pas envisagé d'en construire un autre sur le territoire communautaire.

##### **2. Bassins couverts de natation recensés dans le schéma départemental**

La piscine communautaire Nauti'Lure répond déjà aux besoins d'apprentissages des enfants/ élèves du territoire communautaire. Elle répond également de façon très partielle aux besoins d'une partie des territoires voisins.

La CCPL porte parallèlement un projet d'extension qui repose sur la création d'un espace bien-être. Le projet est en phase « attribution des marchés de travaux ». Le coût du projet s'élève à 590.000 € HT et va bénéficier de subventions Région et Etat (35 % chacun). Aucun financement départemental n'est donc sollicité.

### **3. Équipements sportifs structurants à caractère départemental**

#### **projet n° 1 : création d'un troisième gymnase.**

Ce dernier aura une vocation de gymnase principal pour le club de handball (niveau national) tout en assurant la couverture des besoins scolaires (second degré) non satisfaits actuellement. La répartition des créneaux entre les clubs sera assurée à l'échelle des 3 gymnases.

Il sera construit au sein du complexe sportif, à côté du gymnase Brosset et à moins de 200m du collège Jacquard.

Le maître d'ouvrage est la ville de Lure, qui assure déjà la gestion des deux autres gymnases.

Le maître d'œuvre a été choisi, l'APD sera validé au conseil municipal de février 2021.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 4,5 M€ HT. Des subventions Etat et Région sont acquises. La Ville et la CCPL souhaitent solliciter le Conseil départemental à travers le PACT 2 (650.000 € environ) et la politique sectorielle (250.000€).

La CCPL participera à travers le versement d'un fond de concours égal à 50 % du reste à charge assuré par la ville de Lure.

#### **projet n° 2 : développement d'un stade équestre**

La ville de Lure gère deux carrières équestres. Ce site a pu accueillir pendant de nombreuses années une manifestation de type concours hippique de haut niveau.

En partenariat avec la ligue régionale et le comité départemental d'équitation, la ville de Lure souhaite porter un projet de développement d'un stade équestre.

L'opération repose prioritairement sur la construction de structures pérennes (box pour les chevaux, club house – vestiaires).

Le projet est estimé à ce stade à 900.000 €. Nous espérons pouvoir bénéficier d'une aide financière significative (pouvant aller jusqu'à 50%) du fond « éperon ».

Des financements Région et État seront sollicités en complément des aides départementales (PACT 2 et politique sectorielle).

### **4. Voies vertes recensées dans le schéma départemental**

#### **projet n° 3 : extension d'une voie verte sur le territoire des communes de Lure, Roye et la Côte, avec une continuité en direction de Ronchamp**

La CCPL souhaite conduire une extension de la Voie verte (Lure/Villersexel/Bonnal). Le tronçon débute au niveau de la base nautique de la Saline pour traverser les plans d'eau en direction du centre bourg de Roye puis rejoindre ensuite la commune de la Côte. La voie poursuit ensuite son chemin en direction de Ronchamp puis Champagney.

Le maître d'œuvre travaille depuis plus d'un an. Une deuxième version de l'APS est en préparation afin de légèrement adapter le tracé.

La CCRC a délégué la maîtrise d'ouvrage du tronçon (La Côte-)-Ronchamp – Champagney à la CCPL.

Le projet est estimé à 1,3M€. La CCPL souhaite solliciter le Conseil départemental à travers le PACT 2 (170.000 €) et la politique sectorielle (220.000€). Des subventions sont également attendues de l'État et de la Région.

#### **5. Maisons de santé (précisant les services à apporter) dans le cadre du schéma départemental**

La CCPL gère un Pôle de santé. Ce dernier regroupe une Maison de Santé libérale et un centre de santé (co-géré par le GH70 et la CCPL).  
Il n'est pas envisagé de nouveau projet à court terme.

#### **6. Mobilité sur la base du schéma des aires de covoiturage**

La CCPL envisage d'assurer la maîtrise d'ouvrage des aires de covoiturage déclarées d'intérêt communautaire (aires inscrites au schéma départemental).

Deux projets sont inscrits :

- création d'une aire à Lyoffans. La CCPL a réalisé ce projet.
- aménagement de l'aire du Tertre Landry (gestion et propriété ETAT). Suite à nos efforts infructueux de prise de contact, ce sont les services du Département qui ont pour mission de créer le lien avec la DRIRE.

#### **7. Usages numériques**

##### **projet n° 4 : création d'un espace des transitions**

La CCPL souhaite mener une ambitieuse politique d'accompagnement aux transitions écologiques et numériques qui vont structurer la vie quotidienne des habitants dans la décennie à venir.

Par ailleurs, la CCPL qui n'a pas conduit jusqu'à présent de projet de création de tiers-lieux, souhaite agir. Avant cela, il a fallu observer deux évolutions pour approfondir notre réflexion dans ce domaine :

- l'efficacité et les modes de fonctionnement des Fabs labs présents sur les territoires voisins afin de rechercher une complémentarité,
- l'émergence d'éventuels projets associatifs ou privés sur le territoire communautaire.

Le projet de création d'un espace des transitions est né de la convergence d'une double ambition :

- l'association ACE, qui souhaite développer son activité de ressourcerie en déménageant dans des locaux beaucoup plus spacieux et agréables. Cette dynamique semble agréger d'autres acteurs de l'économie sociale et solidaire comme Cap Emploi.

- la CCPL, qui souhaite mettre en place un tiers-lieu qui permettrait d'accueillir plusieurs activités autour des enjeux de l'économie circulaire et la lutte contre l'exclusion numérique.

Est envisagé l'aménagement d'une friche commerciale pour accueillir *L'espace des transitions*.

Ce lieu pourra symboliser de nouvelles priorités (transition écologique, transition numérique, accompagnement social renforcé).

Ce lieu pourra concrètement accueillir : une ressourcerie, un atelier de revalorisation, un atelier de relookage ou customisation, un atelier de création sur mesure (fablab) en s'appuyant sur des outils numériques de type imprimante 3D, des interventions d'artistes, une boulique solidaire, des actions de sensibilisation, des interventions de la CCPL avec les outils modernes de type "réalité virtuelle" (déchets, économies d'eau...), des ateliers de co-réparation et vélo coopératif.

Des espaces de coworking seraient mis à disposition et le futur conseiller numérique pourra mener des actions d'inclusion.

A ce stade, le budget est estimé à 1.325.833 €. La CCPL souhaite solliciter le Conseil départemental à travers le PACT 2 (397.750 €). Des subventions sont également attendues de l'État et de la Région.

## **8. Offres périscolaires dont les cantines scolaires**

Une analyse poussée des effectifs a été conduite afin de déterminer la capacité d'absorption des pôles périscolaires.

Il en résulte la nécessité de conduire deux projets à court terme :

### **projet n° 5 : création d'un nouveau pôle périscolaire à Vy-les-Lure**

Le pôle éducatif répond aux besoins de plusieurs communes. Le bâtiment scolaire est moderne. Les locaux dévolus au périscolaire sont par contre d'un piètre niveau qualitatif. La CCPL souhaite pourtant offrir les mêmes conditions d'accueil pour l'ensemble des enfants du territoire communautaire.

Outre le fait de permettre d'accueillir dans de très bonnes conditions tous les enfants, ce projet va permettre de réhabiliter l'ensemble du bâtiment (ancienne mairie) qui présente un intérêt patrimonial certain mais dont l'avenir est compromis en l'absence du projet de construction du périscolaire.

La CCPL va assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de la commune pour la partie logements à l'étage du bâtiment.

Le projet (partie périscolaire) est estimé à 982.000 €. La CCPL souhaite solliciter le Conseil départemental à travers le PACT 2 (245.500 €). Des subventions sont également attendues de l'État et de la CAF.

**projet n° 6 : extension du pôle périscolaire de Moffans**

Le pôle périscolaire de Moffans doit faire face à une forte augmentation du nombre d'enfants utilisateurs du service.

Le projet correspond à l'extension de la partie restauration.

Les entreprises qui vont réaliser les travaux vont officiellement être choisies le 25 janvier.

Le projet est estimé à 225.000 €. La CCPL souhaite solliciter le Conseil départemental à travers le PACT 2 (56.250 €). Des subventions sont également attendues de l'État et de la CAF.

**9. Crèches et autres dispositifs de prise en charge de la petite enfance**

La CCPL gère de nombreux équipements qui fonctionnent bien et qui répondent aux besoins du territoire (et même un peu plus largement au regard des lieux de résidence des familles utilisatrices). Le service est composé de 2 multi-accueils, d'un lieu accueil Enfants-Parents, d'un Relais Parents Assistants Maternels (RPAM) et d'un RPAM itinérant (mutualisé avec la CCME). Il n'est donc pas envisagé la création de nouveaux équipements.

**10. Pack tourisme / volet équipement : sites touristiques et accompagnement à la création et au développement de la signalétique des services touristiques**

**projet n° 7 : valorisation du site de la tourbière de la Grande Pile (St Germain)**

La CCPL souhaite consacrer des moyens spécifiques afin de mettre en valeur la Tourbière de la Grande Pile à St Germain. Ce site est classé Réserve Naturelle Régionale. Le Conservatoire est chargé des aspects scientifiques et de gestion du site. La CCPL pourrait prendre en charge la partie communication/ valorisation/ accessibilité au site. Est conduite parallèlement la réorganisation des circuits de randonnées périphériques au site en coordination avec les services du Département.

Ce projet est également amené à valoriser le projet départemental de reconnaissance unesco du plateau des 1000 étangs.

Un financement PACT 2 est sollicité à hauteur de 12.500€.

**11. Pack culturel**

- Volet équipement : Médiathèques communautaires et équipements culturels d'envergure

La CCPL souhaite élaborer un véritable projet culturel à l'échelle communautaire. Ce travail va néanmoins prendre du temps afin de faire partager cette ambition le plus largement possible. L'objectif sera notamment de prendre en compte les besoins suivants : évolution de la bibliothèque municipale de Lure en médiathèque, mise en réseau des bibliothèques communales et/ou associatives existantes sur le territoire, construction de nouveaux locaux plus adaptés à la pratique de la musique (en lien avec l'EdM).

Cette réalité nous amène à porter une ambition modeste en terme d'investissement à court terme.

### projet n° 8 : mise en place d'un cinéma mobile

Ce projet repose sur l'idée d'organiser des séances de cinéma dans tous les villages de la CCPL, en s'appuyant sur l'équipe du cinéma communautaire *Espace Méliès*.

Il répond à plusieurs enjeux :

- le cinéma intercommunal doit évoluer pour s'adapter à l'évolution des usages. Notre équipe de professionnels est à même d'aller à la rencontre d'un nouveau public.
- l'ambition d'un projet culturel communautaire doit s'appuyer sur les forces vives présentes sur le territoire. Le cinéma est un acteur essentiel.
- il est important de démontrer que les équipements communautaires sont à la disposition de tous les habitants.

Le projet est estimé à 60.000 €. La CCPL souhaite solliciter le Conseil départemental à travers le PACT 2 (15.000 €). Des subventions sont également attendues de l'État et de la Région.

### **- Volet fonctionnement : renouvellement de l'accès à des propositions culturelles (Culture 70) et intégration des aides aux structures associatives qui concourent à la stratégie départementale**

La CCPL souhaite poursuivre la dynamique lancée lors du PACT en s'engageant à co-organiser quatre spectacles sur la période 2021/2026.

### Projets relevant des priorités locales :

#### projet n° 9 : développement de la base de loisirs et nautique de la Saline

La Base communautaire de loisirs et nautique de la Saline se développe depuis bientôt 20 ans. Elle est aujourd'hui devenue un "fleuron" en terme de pôle de loisirs. Le Département a déjà accompagné financièrement de nombreuses étapes de ce développement.

La CCPL souhaite poursuivre l'évolution du site en créant un espace dédié à la baignade et au rafraîchissement des usagers durant la période estivale. Fréquenté par l'ensemble des habitants du territoire communautaire et même au-delà des frontières départementales, ce nouveau service est particulièrement attendu par des familles ne pouvant partir en vacances. La situation du site, en proche périphérie de Lure sera prochainement accessible depuis plusieurs pistes cyclables aménagées.

La CCPL a élaboré durant la fin d'année 2019 la mise à jour de son schéma directeur de développement de la base de la Saline pour la période 2020/2026.

Une orientation sur les priorités de développement a été prise par les nouveaux élus installés en juillet 2020.

Cette nouvelle phase de développement du site reposera sur :

→ l'élaboration d'un véritable schéma directeur d'aménagement paysager, puis de sa mise en œuvre partielle en travaillant notamment les entrées et l'identité du site,

→ l'aménagement d'une aire de rafraîchissement qui pourra s'appuyer sur la mise en œuvre d'une aire de baignade et/ou d'une aire de jeux aquatiques ,

Le projet est estimé à 1,2M€. La CCPL souhaite solliciter le Conseil départemental à travers le PACT 2 (240.000 €). Des subventions sont également attendues de l'État et de la Région.

### *projet n° 10 : création d'une salle multi-activités (Magny-Vernois)*

Ce projet est porté par la commune de Magny-Vernois. Cette dernière compte environ 1400 habitants et développe une forte attractivité résidentielle grâce à la présence des deux principales entreprises du territoire communautaire (Vetoquinol, Faurecia).

Ce projet de nouvelle salle, idéalement située en plein centre du bourg, en face de la Mairie et de l'Église, positionnée entre le groupe scolaire et la salle des fêtes, doit participer à entretenir le dynamisme de la commune. L'emplacement est également contigu au parking extérieur de la salle des fêtes. Cette proximité permet de mutualiser le parking et certains équipements de la salle des fêtes (cuisine...).

Cette salle sera mise à la disposition de l'école et du périscolaire. Elle sera également utilisée par des associations culturelles et sportives.

L'attractivité résidentielle de la commune et du territoire communautaire passe notamment par deux axes de développement :

- une offre de service scolaire et périscolaire de grande qualité,
- une offre de loisirs variée et accessible.

Ce projet répond à ces deux enjeux. Cela justifie son inscription dans le contrat PACT 2.

Le projet est estimé à 925.000€. La CCPL souhaite solliciter le Conseil départemental à travers le PACT 2 (92.500 €). Des subventions sont également attendues de l'État et de la Région.



**Plan d'actions - PACT 2020-2025**  
**Communautés de communes du Pays de Lure**

Annexe 2

Priorité	Repartition de l'enveloppe	%	Maitre d'ouvrage	Opération	Montants estimatifs de l'opération HT	Financement PACT					Financement sectoriel (Politiques traditionnelles)
						sectoriel	%	PACT	%	% total CD	
<b>Priorités départementales déclinées sous forme de schémas ( Taux de subvention maximum de 30 % - TTS de 80 % , sauf dérogations stipulées dans les schémas)</b>											
Terrains de foot synthétiques	0										
Bassins d'apprentissage de la natation	0										
Equipements sportifs structurants	740 000		Ville de Lure	Création d'un 3ème gymnase (Lure)	4 500 000 €	250 000 €	6 %	650 000 €	14 %	20 %	
			Ville de Lure	Développement d'un stade équestre (Lure)	900 000 €	150 000 €	17 %	90 000 €	10 %	27 %	
Voies vertes	170 000		CCPL	Extension de la voie verte sur le territoire des communes de Lure – Roye – La Côte	1 300 000 €	220 000 €	17 %	170 000 €	13 %	30 %	
Offre de soins	0										
Co voiturage	0		CCPL	Création d'une aire de co voiturage sur la commune de Lyoffans	36 400 €						9 100 €
Usages numériques	397 750		CCPL	Création d'un espace des transitions ( ressourcerie, fab lab, boutique solidaire, ateliers de co réparation, co working ..)	1 325 833 €			397 750 €	30 %	30 %	
<b>Sous total</b>	<b>1 307 750</b>	<b>66 %</b>			<b>8 062 233</b>	<b>620 000 €</b>		<b>1 307 750 €</b>			
<b>Priorités départementales déclinées sous forme de cartographies( Taux de subvention maximum de 25 % - TTS de 75 %)</b>											
Offres périscolaires	301 750		CCPL	Création d'un nouveau pôle périscolaire à Vy-les-Lure	982 000 €			245 500 €	25 %	25 %	
			CCPL	Extension du pôle périscolaire de Moffans	225 000 €			56 250 €	25 %	25 %	
dispositif petite enfance	0										
Tourisme	12 500		CCPL	Aménagement de la signalétique des principaux sites touristiques dont le site de la réserve naturelle régionale de la Grande Pile ( en lien UNESCO 1000 étangs)	50 000 €			12 500 €	25 %	25 %	
Pack culturel	15 000		CCPL	mise en place d'un cinéma mobile	60 000 €			15 000 €	25 %	25 %	
			CCPL	interventions culturelles	72 000 €					0 %	
<b>Sous total</b>	<b>329 250</b>	<b>17 %</b>			<b>1 389 000 €</b>	<b>- €</b>		<b>329 250 €</b>			
<b>Priorités locales ( Taux de subvention maximum de 20 % - TTS de 70 %)</b>											
	332 500		CCPL	Développement de la base de loisirs et nautique de la Saline	1 200 000 €			240 000 €	20 %	20 %	
			Commune de Magny-Vernois	Création d'une salle multi-activités	925 000 €			92 500 €	10 %	10 %	
<b>Sous total</b>	<b>332 500</b>	<b>17 %</b>			<b>2 125 000 €</b>	<b>- €</b>		<b>332 500 €</b>			
<b>Politiques sectorielles valorisées</b>											
Itinéraires de randonnée			CCPL	aides départementales au fonctionnement							1 594 €
			CCPL	aides départementales à l'investissement							
Logement			CCPL	Logements locatifs conventionnés parc privé :							taux de 3% Délibération de la CCPL du 10/12/2019
			CCPL	Habiter Mieux :							Aide de 500 € Délibérations de la CCPL du 10/12/2019 et de la CPCD du 17/02/2020
			CCPL	LLS : 5000 € ou 10 000 € en îlot dégradé délib du 18/03/2014 – 60% commune et 40% EPCI							Aide de 5000 € ou 10 000 € en îlot dégradé Délibération du 18/03/2014 – 60% commune et 40% EPCI
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>11 576 233 €</b>	<b>620 000 €</b>		<b>1 969 500 €</b>			<b>12 023 €</b>